

Séance du 8 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOUSEL Patrice, maire.

Présents : Tous les conseillers en exercice sauf Ms MASSICOT F. GAIDOZ H. Mme COTTARD G. ayant donné procuration respectivement à Ms P. MOUSEL D. RICHARD et N. DOUSSAINT. M-A JÉZÉQUEL absente excusée.

Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire :

Le maire ouvre la séance puis entame l'ordre du jour.

Il demande à l'assemblée si celle-ci accepte d'étudier deux sujets supplémentaires à l'ordre du jour transmis. La réponse est oui à l'unanimité.

Adoption de la séance du 16 juin 2020

Mme POCQUET A-M et M. HAUTAVOINE formulent des remarques concernant les points 2, 3, et 8 ainsi que le point 12 de la délibération n°29-2020. Une réponse est faite pour chacun des points abordés.

***Point 2** : manque 2 mots « caractère fiscal »*

***Point 8** : Eclaircissements donnés : Le PLU comprenant plusieurs zones, pour certaines la commune dispose du droit de préemption et pour une autre (AUXa) ce droit de préemption est délégué à la Communauté de communes du Grand Reims.*

***Point 12** : Ce point a été soustrait de la liste afin de l'étudier à une autre séance après avoir reçu des précisions de la part de l'Association des maires.*

Enfin, cette délibération sera soumise à l'assemblée à l'occasion d'une prochaine séance.

L'assemblée approuve le reste de la séance du 16 juin à l'unanimité des présents, 18 pour

N° 37-2020

Extension du réseau éclairage public sortie lotissement Rte du Ménil

18 pour 0 contre 0 abstention

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'éclairer la sortie du futur « lotissement du Ménil » le long de la Route du Ménil.

La compétence étant déléguée à la Communauté Urbaine du Grand Reims depuis le 1^{er} janvier 2017. Il est donc nécessaire de formuler une demande à cette dernière.

*Après délibération, l'assemblée sollicite la CUGR pour une extension du réseau éclairage public « **Route du Ménil** » à hauteur de la sortie du chemin de la procession.*

Le maire est chargé de transmettre cette demande au service concerné auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

N° 38-2020

Prolongation de la durée des concessions du columbarium Florac Esterel

18 pour 0 contre 0 abstention

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de changer la durée des concessions du columbarium FLORAC ESTEREL.

Vu la délibération n° 43/2010 du 06 juillet 2010 fixant le coût et la durée des concessions du columbarium 2 x 10 cases « FLORAC ESTEREL »,

Vu la délibération n°35/2020 du 16 juin 2020 fixant les tarifs pour les concessions, cavurnes, columbarium et caveau d'attente,

Vu l'article L 2223-14 du CGCT,

*Considérant l'illégalité de la délibération n° 43/2010, il est nécessaire de **convertir la durée des concessions de 20 ans à 30 ans.***

Article 1 : prolongation de la durée des concessions du columbarium Floriac Esterel délivrées entre le 25 novembre 2010 et le 4 janvier 2018, sans modification de tarifs.

Article 2 : un exemplaire de la délibération et un avenant à l'acte de concession seront adressés à chaque titulaire de la concession.

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide d'accepter la prolongation de la durée des concessions qui passeront de **20 ans à 30 ans.***

Et charge le maire d'établir un avenant à l'acte de concession pour signifier ce changement au titulaire.

N° 39-2020

Prise en charge de certaines activités sociales, sportives ou culturelles durant l'été 2020

18 pour 0 contre 0 abstention

Suite à un appel de soutien financier de la part de la fédération française d'équitation (FFE), Madame Nadia DOUSSAINT expose au Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, des activités peuvent être proposées aux enfants de Warmeriville.

D'autres associations et clubs sont associés à ce projet.

Ces activités sociales, sportives et culturelles au profit des enfants âgés de 4 à 17 ans, sont prises en charge par la commune durant les vacances d'été.

La liste des partenaires et les prestations offertes sont les suivantes :

- PONEY CLUB DE WARMERIVILLE

Bons poneys : pour les enfants de 6 à 16 ans, validité du 6 juillet 2020 au 31 août 2020.

- TENNIS CLUB DE WARMERIVILLE

Stage de tennis : pour les enfants de 8 à 16 ans, les semaines 28, 29, 30 et 31.

- FOYER VOLUME

Scrapbooking : pour les enfants de 4 à 17 ans, les 21 et 27 juillet 2020 et le 24 août 2020.

- FOYER VOLUME

Body K : pour les enfants à partir de 10 ans jusque 17 ans, les 15 et 22 juillet 2020 et le 19 août 2020

- FOYER VOLUME

Karaté : pour les enfants de 5 à 17 ans, les 15,17, 20, 21, 27,

28 juillet 2020 et 18, 19 et 24 août 2020.

- SALLE D'EAU SPORT

Activités aquatiques : pour les enfants de 4 à 8 ans, les 20, 21, 23, 27, 28 et 30 juillet 2020 et 03, 04, 06,10, 11 et 13 août 2020.

Les associations et clubs devront remettre à la commune une facture comportant la liste des bénéficiaires et les prestations facturées.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Nadia DOUSSAINT, et après en avoir délibéré,

- ***Décide d'accepter les initiatives proposées.***
- ***Alloue un budget global de 6000 euros maximum.***

N° 40-2020

Plan de répartition des boîtes aux lettres dans la commune

18 pour 0 contre 0 abstention

Le maire expose à l'assemblée la requête présentée par la branche «services-courrier-colis» de la POSTE qui souhaite optimiser les emplacements des boîtes à lettres jaunes servant à poster le courrier.

Le maire présente la proposition faite par La Poste soit :

4 boîtes réparties ainsi :

1 « rue de Ragonet »,

1 « Place de l'église » (plus grande)

1 « rue des trois fontaines »,

1 nouvelle « Av. Val des bois » au niveau des feux tricolores

3 btes à enlever :

1 « rue du 8 mai 1945 »,

1 « rue des Censes »,

1 à la poste qui va fermer (Rue des Vagériaux).

Après un débat, l'assemblée accepte cette nouvelle répartition et décide de solliciter l'installation d'une boîte supplémentaire au nord-est de la commune à proximité de la place du Champ de Foire.

C'est donc 5 boîtes aux lettres jaunes qui seront réparties sur l'ensemble de la commune (dont 2 nouveaux emplacements).

N° 41-2020

Demande subvention pour installation de panneaux photovoltaïques sur un espace sportif à construire

16 pour 1 contre 1 abstention

Le Maire signale à l'assemblée la possibilité d'obtenir de la Région Grand Est, une aide financière pour la pose d'un ensemble de panneaux photovoltaïques sur un futur bâtiment « espace sportif ». Ce dernier sera édifié dans l'enceinte du stade « Laurent LECOMTE » à proximité du vestiaire de foot.

Après délibération, l'assemblée :

- décide de présenter une demande à la Région Grand Est en vue d'obtenir une aide financière pour la pose d'un ensemble de panneaux photovoltaïques.*
- Charge le maire de déposer cette demande auprès de la Région du Grand Est.*

Mme POCQUET A-M vote contre dans la mesure où elle conteste l'emplacement du projet.

Mme ALTMEYER S. préfère s'abstenir.

Le reste de l'assemblée vote pour : 16 voix.

N° 42-2020

Signature d'une convention de substitution entre SNCF Réseau et la commune de Warmeriville.

18 pour 0 contre 0 abstention

Le maire signale à l'assemblée la requête présentée par le service juridique de SNCF Réseau sollicitant la signature d'une nouvelle convention de substitution entre les parties : SNCF RÉSEAU et la Commune de Warmeriville. Cette convention dite convention de transfert de gestion concerne la voie verte (partie Warmeriville). La durée de celle-ci est de 49 ans à compter de sa signature.

Cette nouvelle convention de transfert de gestion met fin, à compter du 1^{er} septembre 2020, à la convention d'occupation temporaire N° 327427 en date du 1^{er} septembre 2019.

Elle ne sera productive d'aucune redevance domaniale autre que le remboursement annuel des impôts et taxes et des frais de gestion.

Entendu cet exposé, l'assemblée autorise le maire à signer cette nouvelle convention de substitution avec SNCF RESEAU de FRANCE.

N° 43-2020

Signature des ordres de services : travaux d'aménagement de la Maison de Service Public

18 pour 0 contre 0 abstention

Le maire expose à l'assemblée le déroulé des prochains travaux relatifs à l'aménagement de la Maison de Service Public dans l'une des anciennes classes au 2 rue du 11 Novembre 1918.

Afin de ne pas retarder le déroulement du planning de ces travaux, le maire sollicite de l'assemblée, l'autorisation de signer les ordres de services rédigés pour ce projet.

Entendu cet exposé, l'assemblée autorise le maire à signer les différents ordres de services concernant cet aménagement dans le respect de l'enveloppe allouée pour ces travaux.

N° 44-2020

Aide complémentaire aux entreprises de Warmeriville ayant déposé une demande au titre du volet 2 du Fonds de Solidarité

18 pour 0 contre 0 abstention

Le maire donne lecture à l'assemblée du dispositif « Fonds de solidarité aux entreprises ». Le décret du 20 juin dernier a apporté certaines évolutions à ce Fonds.

- 1. Sur l'aide de 1500 € maximum versée par la DGFIP (volet 1 du fonds),*
- 2. Sur l'aide instruite par les régions et versées par les préfetures (volet 2 du fonds),*
- 3. Création d'un volet complémentaire financé par les communes, les EPCI à fiscalité propre et les départements.*

Au titre du volet 3, le maire propose à l'assemblée de mettre en place ce dispositif au bénéfice des entreprises de Warmeriville.

QUI :

- La commune doit prendre une délibération avant le 31 juillet prochain, celle-ci devra instituer une aide complémentaire aux Fonds de Solidarité,*
- La commune doit conclure avec le représentant de l'Etat et la Région, une convention précisant les modalités de mise en œuvre de l'aide complémentaire.*

POUR QUI :

- Les entreprises doivent être domiciliées dans le ressort de la collectivité,*
- Les entreprises qui auront bénéficiées du volet 2 du Fonds de solidarité et qui auront déposé une demande à ce titre avant le 15 août 2020,*
- La commune ne peut retenir un autre périmètre d'entreprises bénéficiaires.*

QUELLE AIDE :

- La collectivité fixe un montant d'aide forfaitaire applicable uniformément à toutes les entreprises éligibles,*
- Le montant adopté par la commune peut être de 500, 1500, 2000, 2500, ou 3000 euros.*

Entendu cet exposé, l'assemblée décide de mettre en place ce dispositif :

- *en faveur des entreprises du ressort de la collectivité de Warmeriville,*
- *fixe une enveloppe globale de 5 000 €,*
- *détermine une aide forfaitaire de : 1000 €,*
- *Autorise le maire à signer la convention type avec le représentant de l'Etat relative à ce dispositif.*

Le dernier sujet étant une des délégations possibles d'accorder au maire par l'assemblée, le sujet sera soumis à l'occasion d'une prochaine séance en même temps que les autres délégations.

Informations diverses :

Questions diverses :

Mme POCQUET A-M demande que les procès-verbaux des séances du conseil municipal soient sur le site de la commune.

M. HAUTAVOINE G. demande à clarifier le droit d'expression de l'opposition à l'intérieur du bulletin communal « le Clair et Net ».

Mme DOUSSAINT N. propose une colonne pour la majorité, une pour l'opposition et pourquoi pas une pour la population qui voudrait s'exprimer.

L'opposition demande que les procès-verbaux des séances soient transmis aux conseillers plus rapidement après les séances.

Mme Sandrine NOEL : signale que les panneaux 3.5 t à l'entrée des lotissements empêchent les livreurs de se rendre chez leurs clients.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 45.

Suivent les signatures :

MOUSEL Patrice :

LIESCH Jean-Michel :

DOUSSAINT Nadia :

GRIFFON Pol :

DOBIGNY Myriam :

RICHARD Daniel :

GAIDOZ Hervé :
A donné procuration à M. RICHARAD D.

JÉZÉQUEL Marie-Annick :
Absente excusée.

CHARBEAUX Armelle :

NOEL Sandrine :

LOPES Sébastien :

HECQUET Anne :

MASSICOT Fabien :
A donné procuration à M. MOUSEL P.

DAVIAUD Jérôme :

MONTCHANIN Ophélie :

COTTARD Gwenaëlle :
A donné procuration à Mme DOUSSAINT N.

HAUTAVOINE Gérard :

POCQUET Anne-Marie :

ALTMAYER Séverine :